



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 17447

Texte de la question

M. Philippe Mathot appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des centres d'information et d'orientation de la région Champagne-Ardenne, et plus particulièrement sur les trois CIO d'Etat du département des Ardennes. Ces CIO se trouvent en effet dans une situation financière fragile du fait d'une diminution sensible de leur dotation de fonctionnement. Cela les oblige à réduire leurs ressources documentaires, leurs équipements techniques et parfois même leurs frais de communication, alors même qu'ils sont de plus en plus sollicités. Ce contexte les empêche de remplir correctement leur mission de service public. Il lui demande quels moyens il compte mettre en œuvre pour que les CIO de l'academie de Reims puissent enfin assurer leur mission et si, d'une manière plus générale, le Gouvernement envisage une réforme du statut des CIO qui s'orienterait vers une autonomie financière.

Texte de la réponse

Depuis la mise en place de la globalisation des moyens, les crédits des CIO s'imputent sur les chapitres de fonctionnement des services déconcentrés. En conséquence, il appartient aux autorités académiques de répartir l'enveloppe qui leur est déléguée entre les différents services relevant de leur circonscription. Bien que ces chapitres aient été dans la loi de finances 1994 remis au niveau de ceux de la loi de finances initiale 1993, la nécessaire maîtrise de la dépense publique contraint les autorités déconcentrées responsables à opérer des choix de gestion en fonction des priorités et des spécificités qui sont définies au plan local. C'est pourquoi la progression globale des crédits peut, dans certains cas, ne pas s'imputer automatiquement sur certaines catégories de dépenses. Il reste que le rôle des CIO a été réaffirmé dans le nouveau contrat pour l'école. Dans cette perspective, une dizaine d'emplois supplémentaires de conseillers d'orientation-psychologues ont d'ores et déjà pu être attribués pour la rentrée 1994 aux académies les moins pourvues.

Données clés

Auteur : [M. Mathot Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17447

Rubrique : Orientation scolaire et professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1994, page 3973

Réponse publiée le : 22 août 1994, page 4288